

Postulat pour l'adaptation des heures de gratuité des parkings publics couverts en ville de Sion

Thème

Les tarifs des parkings couverts de la commune de Sion ont subi une hausse brutale suite à une décision du Conseil communal. Actuellement, nous pouvons constater un des effets induits de cette politique : les commerces de notre ville souffrent et certains d'entre eux ferment leurs portes pour laisser des locaux vides au cœur de notre ville. Le groupe PDC du Conseil général estime que cette situation doit changer, raison pour laquelle il vous propose le présent postulat.

Intention

Par décision du Conseil communal du ... les tarifs des parkings couverts de la ville de Sion ont brutalement augmentés. Après plus d'une année de l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs, nous pouvons constater, suite à des discussions avec de nombreux commerçants de la ville, que leur situation s'est dégradée. Et il suffit d'observer la tendance actuelle à la fermeture de plusieurs boutiques en ville de Sion pour laisser place à des locaux vides pour s'en convaincre.

Le plus grand centre commercial du Valais central souffre. Il souffre de la concurrence des grands centres commerciaux en périphérie et de cette nouvelle mode de consommation. Il souffre également du commerce sur internet qui cannibalise de plus en plus de chiffre d'affaire au commerce traditionnel. Loin de nous l'idée d'aller contre cette tendance difficile à inverser. Par contre, nous estimons qu'il est du devoir d'une collectivité publique de mettre à disposition les meilleures conditions cadres possibles pour permettre la prospérité de tous et donc des commerçants également. Le monde bouge et nous devons nous y adapter. Ainsi, aujourd'hui, nous devons agir pour améliorer l'attractivité et la compétitivité des commerces de notre ville, pour que les gens y viennent consommer et profiter des boutiques et magasins fort bien diversifiés et achalandés, des cafés et restaurants fort bien cotés et qui n'ont rien à envier aux centres commerciaux et autres restaurants alentours. L'initiative de la gratuité des parkings durant 3 samedis de novembre va dans ce sens et nous nous en félicitons. Par contre, il est vrai que le succès d'une telle initiative peut être discutable car elle ne s'inscrit pas dans la durée et ne peut donc pas inverser les habitudes des consommateurs en seulement 3 samedis.

Partant de ces différents constats, nous estimons que le Conseil communal doit revoir sa politique des parkings, sans pour autant revoir les tarifs en vigueur. En effet, il existe un autre moyen d'intéresser les clients, par exemple en adaptant la durée de gratuité des parkings couverts. Ainsi, nous demandons à la municipalité d'étudier les adaptations suivantes des heures de gratuités des parking publics couverts :

- 1 heure 30 de gratuité en semaine, contre actuellement 1 heure
- 3 heures de gratuité le samedi, contre actuellement 1 heure

La réflexion pour cette adaptation est la suivante :

- 1h30 c'est le minimum de temps nécessaire au chaland pour faire ses courses et prendre un café en ville.
- 3 heure pour le samedi, c'est le temps nécessaire au chaland pour faire ses courses, flâner dans les boutiques, prendre son café, manger un morceau...

- Les samedis lors desquels aucune manifestation n'est organisée en ville, les parkings publics couverts ont suffisamment de places libres et la circulation en ville est aisée. Ainsi, aucune surcharge de trafic n'est à craindre et le nombre de places libres dans les parkings couverts semblent suffisantes.
- Ces modifications sont financièrement acceptables. En effet, le manque à gagner de cette opération peut être absorbé par le compte autofinancé des parkings.
- Les commerces en périphérie mettent à disposition de leurs clients des parkings gratuits.

Toutes les conditions requises aux modifications demandées sont ainsi réunies et rien ne semble s'y opposer.

Au nom du groupe PDC et surtout de nos commerçants de la ville de Sion, je vous encourage vivement, cher(e)s collègues du Conseil général, à soutenir par vos votes ce postulat.

Merci pour votre attention.

Sion, le 12.12.2017

1^{er} signataire

Jean-Philippe Moren

J.P. Moren

Reg Charles André

M. Bachmann

Isabelle Grosjean

Christophe Pitteloud

M. Jacquin

Raphaël Zuchuat

Benoît Micheloud

Gérard Vasson

F.P. Broccard

Christophe BERRA

G. Ch. Felber

Document de travail à l'usage du Conseil général